

# Contrat Centre Européen de Formation

Par Mariion, le 04/04/2018 à 11:45

Bonjour tout le monde, Je m'appelle Marion et j'ai 19 ans.

Je viens ici car j'ai une ou deux questions:

Je suis en CAP petite enfance par correspondance. Sachant que je le passerai en 2019, je dois réaliser 16 semaines de stages au lieu de 12.

Mais le souci est que je me suis rendue compte que la petite enfance ne me plaît pas. Autant les cours me plaisent. Mais la pratique pas du tout. Je me sens mal à l'aise avec les enfants, je n'arrive pas à m'intégrer, je n'arrive pas aller vers eux, et je n'ai pas vraiment l'envie de leur apprendre les choses.

Et de plus, il y a quelques temps lorsque j'ai réalisé un stage en école maternelle, je n'ai même pas réussi à le finir j'ai fait 1 ou 2 jours là bas. Je me suis mis à angoisser, à pleurer et tout ce qui avec. J'ai failli faire une nouvelle dépression (j'en ai déjà fait une lorsque j'ai arrêté le lycée en 1ère).

Puis hier j'ai commencé une nouvelle période de stage, mais cette fois en crèche. Je pensais être plus à mon aise mais non, cela n'a rien changé. Il s'est passé exactement la même chose.

Alors en réfléchissant, de moi même et avec ma famille, on se rend compte que je n'arriverai pas à faire ces stages sachant que ça ne me plait pas du tout. Or, il est obligatoire de réaliser 16 semaines de stages pour valider les examens du CAP.

Et en ce moment, je suis en service civique dans un collège, depuis 5 mois environ. Et tout se passe très bien. Il m'a été facile de m'adapter, très bonne entente avec mes collègues, ainsi

que les élèves. Ça me plaît beaucoup.

Alors je me demandais, y'a t-il, dans les raisons que je vous ai citées, des possibilités de justifier le fait de ne pas faire le reste de mes stages? Ou alors, sachant que cette formation est payante et que cela fait 2 ans que je m'y suis mise, est il possible de résilier mon contrat? Car je sais qu'il y a un délai de 3 mois après la signature du contrat. Mais aussi qu'il y a des possibilités de résiliation lorsqu'il y a un cas de force majeure.

J'ai pour but de reprendre mes études à la rentrée en commençant un DAEU A (équivalent au bac littéraire) puis peut être par la suite des études qui me permettront de travailler avec des jeunes.

Sur ce long texte, je remercie d'avance ceux qui prendront le temps de m'aider. En espérant avoir une réponse au plus vite, je vous souhaite une belle journée.

## Par jodelariege, le 04/04/2018 à 13:52

Bonjour votre situation ne semble pas correspondre a un cas de force majeure II est possible de résilier votre contrat en payant le reste du solde Lisez les centaines de milliers de cas comme le votre.....

### Par Visiteur, le 04/04/2018 à 16:09

#### Bonjour

Pour voir beaucoup d'autre post sur le CEF, tapez le mot clé CENTRE EUROPEEN DE FORMATION dans notre moteur de recherche.

### Par morobar, le 09/04/2018 à 14:46

De toutes façons cette école ne délivre pas le CAP mais prépare à l'examen.

Cesser les stages n'aura donc aucune répercussion autre que l'échec à l'examen du CAP en question.

Pour ce qui est de la résiliation, il faudrait obtenir un certificat médical attestant l'impossibilité physique ou psychique de travailler au contact de la petite enfance.